

19 nov 2012 -13:39

Lancement d'un Plan de sensibilisation pour promouvoir la conciliation vie professionnelle/vie familiale auprès des papas

La Ministre de l'Emploi Monica De Coninck et le Secrétaire d'Etat aux Familles Philippe Courard, en étroite collaboration avec l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes, lancent ce lundi 19 novembre, un Plan de sensibilisation visant à encourager une meilleure conciliation vie familiale/vie professionnelle auprès des travailleurs masculins.

Philippe Courard : « En mettant ce Plan en oeuvre, je souhaite que chaque père puisse vivre pleinement sa paternité, sans craindre les retombées sur sa carrière ou les « qu'en dira-t-on ? », que chaque couple puisse réellement choisir la manière dont il veut concilier sa vie professionnelle et sa vie familiale et que chaque employeur puisse compter sur des travailleurs épanouis au niveau de leur vie familiale. Tout ceci, dans la visée d'une société plus égalitaire, soucieuse de l'intégration et l'épanouissement de chacun. »

Monica De Coninck : « Je voudrais que ce Plan aide les hommes qui le souhaitent à mieux concilier travail et famille. Les pères sont en effet de plus en plus demandeurs de solutions dans ce domaine. Cette tendance va dans le sens d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère professionnelle et la sphère privée. Le but de cette initiative est également d'encourager les employeurs à tenir compte davantage de la situation personnelle des travailleurs dans l'organisation du travail. Accorder plus d'attention au bien-être des salariés, c'est également œuvrer pour un développement plus durable. »

Le constat

Ces dernières années, le gouvernement fédéral a pris différentes mesures comme les congés de maternité, paternité, parentaux, crédits-temps, titres-services.... afin de permettre aux travailleurs de concilier plus facilement la vie familiale et la vie professionnelle. Ces mesures s'adressent tant aux hommes qu'aux femmes.

On constate cependant que ce sont majoritairement les travailleuses qui font appel à ces mesures. Ainsi, sur 52.538 congés parentaux pris en 2011, 38.085 l'ont été par des femmes, soit environ 73%.

Congés parentaux 2011

	Temps plein	½ temps	⅓ temps
Femmes	7334	4344	4344
Hommes	1044	650	12759
Femmes	87,5%	87%	67,4%
Hommes	12,5%	13%	32,6%

Cette même tendance se retrouve également dans les statistiques concernant les crédits-temps, les

congés pour soins palliatifs, l'assistance médicale à un membre de la famille malade ou les soins à domicile prodigués à un enfant handicapé. Autre constat : 8 travailleurs sur 10 à temps partiel sont des femmes.

Et pourtant, les pères sont de plus en plus demandeurs de s'investir davantage dans l'éducation de leurs enfants et la gestion du quotidien.

Les freins

Les freins à une meilleure conciliation peuvent provenir à la fois:

- de la société (stéréotype encore bien ancré de la femme confinée dans son rôle de mère et du père dans celui du gagne-pain)
- de la famille (situation financière, positions identitaires de l'homme et de la femme au sein du couple).
- du monde du travail, que ce soit des employeurs, des travailleurs ou des partenaires sociaux (culture du présentéisme, organisation du travail, légitimité accordée aux femmes plutôt qu'aux hommes quant à la prise de congés familiaux, etc).

Toutes ces raisons font qu'aujourd'hui les papas ne pensent ou n'osent pas faire le pas et demander un congé ou un aménagement de leur temps de travail pour raisons familiales.

Les avantages

Or les avantages d'une meilleure conciliation vie familiale/ vie professionnelle sont nombreux, tant pour la famille évidemment, que pour le travailleur mais aussi pour l'entreprise.

Prendre en compte la question de la paternité, dans une entreprise, c'est tenir compte des enjeux suivants :

- un enjeu d'égalité professionnelle
- un enjeu de développement personnel des hommes, des femmes et des enfants
- un enjeu de gestion de ressources humaines : en aidant leurs salariés à équilibrer leur vie professionnelle et leur vie familiale, les problèmes liés à l'absentéisme, aux congés maladies dus au stress, au manque de motivation et/ou d'implication.... sont fortement diminués
- un enjeu de productivité et performance de l'entreprise : en pouvant compter sur des travailleurs épanouis et équilibrés, les entreprises améliorent leur productivité et leurs performances
- un enjeu concernant l'image de l'entreprise : les mesures promouvant la parentalité des travailleurs apportent une image positive, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise.

Diverses études le démontrent : la prise en compte de la parentalité des travailleurs n'est donc pas générateur de coûts, bien au contraire ! Ne rien faire coûte plus cher !

Un Plan de sensibilisation pour promouvoir la parentalité auprès des travailleurs masculins

Monica De Coninck, Ministre de l'Emploi, Philippe Courard, Secrétaire d'Etat aux Familles et l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes donnent donc ce 19 novembre, Journée Internationale de l'Homme, le coup d'envoi d'un Plan de sensibilisation visant à promouvoir la parentalité des travailleurs masculins. Cette initiative a pour objectifs :

- de mieux faire connaître les mesures fédérales concernant les congés pour raisons parentales. Par exemple, certains travailleurs ne savent pas que le congé parental peut être pris par le père ET par la mère, pour chaque enfant de leur ménage ! Ils ne savent pas toujours non plus que c'est un droit.
- d'encourager les travailleurs masculins à s'investir davantage dans leur parentalité, en contribuant à changer les mentalités et débloquer les résistances.
- d'aider les entreprises à mieux prendre en compte la parentalité de leurs travailleurs masculins, au niveau de la gestion de leurs ressources humaines.

Le Plan repose sur des actions d'information et de sensibilisation qui s'adresseront tant aux entreprises, aux partenaires sociaux qu'aux travailleurs

- Un colloque se tient ce 19 novembre, intitulé « Mon Papa est à son travail. Concilier travail et paternité, un défi pour les entreprises ». Lors de cette journée, les entreprises peuvent recevoir de l'information sur les mesures de congé pour raison familiale, les enjeux que cela représente pour le monde du travail, les pratiques existantes. La parole sera aussi donnée aux partenaires sociaux.
- Dans un deuxième temps, un guide à l'attention des employeurs sera publié en 2013. Ce guide renfermera des informations générales, des bonnes pratiques, des recommandations... qui pourront aider les entreprises à être créatives pour mettre en place des mesures promouvant la parentalité des travailleurs masculins. Par exemple, en analysant les pratiques existantes au sein de l'entreprise, en créant une culture d'entreprise « familles admises », en proposant des aménagements du temps de travail (pour les travailleurs qui ont leur enfant en garde alternée une semaine sur deux notamment), en soutenant les pères qui prennent leur congé de paternité, en développant des services à la collectivité (garde d'enfants, services pressing, ...), en mettant en place des avantages en nature (remise de chèques-services , etc).
- Enfin, en 2013, une campagne média grand public sera lancée sur le thème de la parentalité au masculin.

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, à la Politique scientifique, chargé des Risques professionnels
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.socialsecurity.fgov.be>